

Nous devons éviter de nous trouver dans la même situation que les Américains. Ils vous disent: donnez-nous de l'argent et nous remporterons les élections. J'ai remarqué avec plaisir que, malgré cette situation chez nos voisins du sud, un troisième parti a fait sa marque pendant les dernières élections présidentielles sans avoir les fonds dont disposaient les deux principaux partis. Un troisième parti a pu soutenir plusieurs causes et se rallier des gens aux idées souvent divergentes mais prêts à appuyer un groupe qui permettait à des personnes de jouer un rôle sur la scène politique sans d'importants appuis financiers.

M. Paltiel déclare que le parti conservateur progressiste a évalué les possibilités de 50 circonscriptions en Ontario et en a choisi un certain nombre à visiter par le chef lui-même dans une tentative spéciale pour améliorer les chances du parti dans ces circonscriptions. Nous aussi avons engagé des gens pour évaluer nos possibilités de succès dans des circonscriptions et déterminer où les candidats auraient de meilleures chances d'être élus et je suis sûr que tous les partis ont agi ainsi. Les hommes politiques sont les pires imitateurs. Si l'un trouve une bonne idée, l'autre se hâtera de l'emprunter. Il suffit d'examiner les publications que les députés envoient à leurs commentants. Si quelqu'un met la main sur un exemplaire qui semble contenir une idée neuve ou se présente sous une forme nouvelle, il la copie immédiatement.

Je crois que le pays serait prêt à accepter qu'une contribution soit versée aux candidats, même s'il s'agissait de 4 millions de dollars, à condition d'être sûr que l'élection ne coûterait pas plus cher. Je reçois peut-être des cotisations de la part des mineurs, des ouvriers ou des agriculteurs. Les deux autres partis sont peut-être financés par les dirigeants des entreprises multinationales. Mais à la fin, tout cet argent viendra des petites gens. Ce sont eux qui contribueront, soit directement soit indirectement. Dans le premier cas, cependant, une personne fait une contribution en sachant ce qu'elle fait et en croyant qu'il est de son intérêt de le faire. Dans l'autre, les gens font une contribution indirecte, et une contribution qui très souvent servira à leur détriment plutôt qu'à leur avantage. Pour ces raisons, j'espère que la Chambre acceptera l'amendement proposant le chiffre de 15 cents.

Une voix: Dix cents.

M. Peters: Mon honorable ami ramène ce chiffre à dix cents. Cela semble être un chiffre rond. J'aurais aimé qu'il fût ici lorsque les amendements ont été proposés; il aurait pu proposer une réduction à dix cents. Comme je disais, 15 cents représente un peu plus de 2 millions de dollars, un montant considérable à mettre à la disposition des candidats pour les besoins d'une campagne électorale raisonnable. Je sais très bien que cet argent ne va pas directement aux candidats, mais un politicien serait très naïf de ne pas croire qu'une contribution faite au parti central ne lui donne pas au moins un certain avantage politique, reconnaissance par les médias d'information ou autres privilèges. J'espère donc que le ministre qui parraine le bill étudiera la possibilité de réduire cette somme de 30c. qui nous semble, à mes collègues et à moi, trop élevée pour rien et pas vraiment nécessaire pour bien mener les élections.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Nous avons quatre motions à l'étude: la motion n° 8 du député de Skeena (M.

Dépenses d'élection

Howard), celle du député de Comox-Alberni (M. Barnett) qui porte le n° 9 et est identique à la motion n° 10 du député de Greenwood (M. Brewin) et la motion n° 11 du représentant de Timiskaming (M. Peters).

J'espère que la Chambre me permettra de mettre la question aux voix de cette façon. M. Howard, appuyé par M. Peters, propose:

N° 8.

Qu'on modifie le bill C-203, loi modifiant la loi électorale du Canada, la loi sur la radiodiffusion et la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «trente cents» figurant au paragraphe 13.2(1) du paragraphe 4(1) du bill et en les remplaçant par ce qui suit:

«quinze cents».

• (2100)

Les motions inscrites aux noms du député de Comox-Alberni et du député de Greenwood supprimeraient les mots «trente cents» pour y substituer les mots «vingt cents». La dernière motion, inscrite au nom du député de Timiskaming, supprimerait «trente cents» et y substituerait «vingt-cinq cents». Comme je l'ai déjà dit, si l'une ou l'autre de ces motions, mise aux voix, était adoptée nous disposerions ainsi de toutes les motions suivantes. Je mets donc aux voix celle du député de Skeena. Que tous ceux qui sont en faveur de ladite motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Les votes inscrits, qu'il y en ait trois, deux ou un, sont reportés à plus tard. La motion suivante est la motion n° 12, inscrite au nom du député de Comox-Alberni. Comme il n'est pas ici, je suppose qu'il y a quelqu'un pour la présenter en son nom.

M. Howard: Malheureusement, monsieur l'Orateur, le député de Comox-Alberni devait se rendre, où il est présentement, au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien qui devait se réunir à 8 heures ce soir, et il m'a chargé de présenter cette motion en son nom.

M. l'Orateur adjoint: Je crois qu'il faudrait probablement la permission de la Chambre, mais je suppose qu'on l'accorde normalement par courtoisie.

M. Frank Howard (Skeena) (au nom de M. Barnett) propose:

Qu'on modifie le bill C-203, loi modifiant la loi électorale du Canada, la loi sur la radiodiffusion et la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le mot «exclure» figurant au paragraphe 13.2(1.1) de l'article 4(1) du bill et en le remplaçant par «inclure».

M. l'Orateur adjoint: Quelqu'un invoque-t-il le Règlement?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai une brève observation à faire. Le député cherche à faire supprimer un terme négatif de l'article et, pour cette raison, je crois qu'il devrait être déclaré irrecevable.